



## temps partiel , travail effectif et congés

Par **sylvie812**, le **18/05/2012** à **13:08**

Je suis en CDi avc un contrat mensuel de 65h avec des horaires indéterminés du lundi au vendredi. Mon employeur dépend de la convention 66

Ma question est la suivante:

Le mois de Mai comporte 3 jours fériés, j'ai 5 jours de congés payés, quel est le temps de travail effectif ou le nombre d'heures qu'il faut que je fasse?

Comment calculer le temps de travail effectif à faire?

Y a t il des textes sur ce sujet?

Merci

Par **P.M.**, le **18/05/2012** à **22:09**

Bonjour,

Vous ne devez travailler que les autres jours qui ne soient pas fériés et pendant lesquelles vous n'êtes pas en congés payés pendant l'horaire habituel de ceux-ci ou au prorata de 65 h par les jours restants par rapport à ceux du mois...